

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES
chargée d'examiner l'objet suivant :**

(36) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à dénoncer la Convention intercantonale du 31 mai 2001 relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR)

1. PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie le 16 avril 2013 à la salle des Armoiries pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Cherbuin Amélie, Chevalley Christine (en remplacement de M. Wehrli Laurent), Despot Fabienne (en remplacement de M. Voiblet Claude-Alain), Lachat Patricia Dominique, Rey-Marion Alette et MM. Bonny Dominique-Richard, Chollet Jean-Marc (en remplacement de M. Wüthrich Andreas), Cretegnny Gérald, Durussel José, Kunze Christian, Maillefer Denis-Olivier, Mojon Gérard, Rochat Fernandez Nicolas, Vallat Patrick (vice-président), et du rapporteur président soussigné.

2. DISCUSSION GÉNÉRALE

Le décret proposé par le Conseil d'Etat porte sur une opération purement technique. La Haute Ecole de théâtre de Suisse romande (HETSR) entrera dans le champ d'application de la nouvelle convention intercantonale HES-SO, laquelle est entrée en vigueur le premier janvier 2013. La convention intercantonale du 31 mai 2001 relative à la HETSR devient de ce fait inutile et doit être dénoncée, avec effet rétroactif au premier janvier 2013.

La HETSR garde son statut d'école privée subventionnée. Le financement de la HETSR auprès des cantons, assuré par la HES-SO, respecte toujours les modalités fixées en son temps dans la convention intercantonale de la HETSR.

La (brève) discussion en commission révèle que ce projet de décret ne soulève aucune difficulté et s'impose comme une évidence rendue nécessaire par l'adoption de la C-HES-SO.

3. RECOMMANDATION DE LA CTAE

A l'unanimité, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet exposé des motifs et projet de décret et, à l'unanimité, recommande d'autoriser le Conseil d'Etat à dénoncer la Convention intercantonale du 31 mai 2001 relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR).

Lausanne, le 22 août 2013

Le rapporteur :
(Signé) Raphaël Mahaim